



**COBATY TOURS**

## « **Les garanties de paiement de l'entrepreneur principal et du sous-traitant** »



Le 20 novembre 2009 s'est tenu le 11<sup>ème</sup> colloque du Cobaty Tours sur ce thème



sous la Présidence du Premier Président de la Cour d'appel d'Orléans.



Monsieur Claude-Pierre Chauveau, avocat et Vice-président du Conseil Général, qui nous recevait en ses locaux, a accueilli les 170 participants à la Maison des Sports de Tours.



Le colloque était brillamment animé, comme d'habitude, par Maître Jean-Yves Nail, ancien bâtonnier, cobatyste de Tours . Il a annoncé que la prochaine journée serait organisée par Maître Anne-Sophie Lerner, avocate et cobatyste de Tours.

*Le Cobaty de Tours , par la voix de son Président , le remercie pour la qualité de son organisation et de ses interventions pendant ces 11 années consécutives.*

En entrée de colloque, Monsieur Bernard Hibert, Président de la FFB 37 a posé le problème juridique et pratique avec quelques exemples et réflexions personnelles.



Puis le Professeur PERINET-MARQUET, agrégé des facultés de droit, professeur à l'Université Panthéon-Assas-Paris II, a traité au cours d'une



brillante conférence, tout d'abord « *des garanties de paiement de l'entrepreneur principal* » puis ensuite « *du sous-traitant et de ses garanties* » définissant tous les aspects juridiques fixés par la loi, l'évolution jurisprudentielle et ses conséquences pratiques.

Madame Kaiser responsable du Service juridique de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Touraine-Poitou a donné le point de vue du banquier illustrant son propos de dossier vécus.



La particularité des marchés publics dans le cadre de la conférence a été traitée par Monsieur Arthémise, Directeur du Pôle Habitat et Equipement à la Société d'Equipement de la Touraine.

Maître Delhommais, Bâtonnier de l'ordre des avocats de Tours, coorganisateur de ce colloque, à conclu les travaux remerciant les participants et renouvelant sa participation pour 2010.



Monsieur Michel Ocytko, Président du Cobaty de Tours a prononcé la clôture et adressé ses remerciements à nos partenaires sans lesquels ce colloque ne pourrait avoir lieu,



et convié les participants à un cocktail avant de se séparer en nous donnant rendez-vous l'an prochain.

